



## Personne faible moralement et physiquement se faisant arnaquer

Par **Julie**, le **12/12/2011** à **15:04**

Bonjour,rrnrnMon père a une double intoxication (alcool et tabac), actuellement à l'hôpital car très malade, sa femme (mariés sous contrat de mariage avec partage de biens) et un ami à lui (alcoolique aussi) font toutes sortes de travaux avec son argent. Cet "ami" fait comme s'il était chez lui, s'occupe des comptes de mon père et engage avec sa femme toute sorte de choses plus abérantes les unes que les autres. Actuellement j'aimerais savoir ce que je peux faire pour empêcher cet ami de nuire à mon père (car ils font des virements sur d'autres comptes tout cela ne me paraît pas très clair). Peut-on demander aux banques de ne pas autoriser cet homme à faire quoi que ce soit. Peut-on mettre mon père sous curatelle et sa femme aussi (car elle aussi alcoolique) ? Des tonnes de travaux ont été entrepris dans la maison de mon père et vu qu'il n'a plus toute sa tête tout cela est fait sous maintes crédits cofidis et autres organismes mélangés. Je ne sais plus quoi faire pour empêcher cet ami et sa femme de lui bouffer son argent pendant qu'il ne se rend compte de rien. Pouvez-vous m'aider svp ?